

Observations électroniques reçues par le commissaire enquêteur

Mise à jour le 17 juillet 2017

Courrier électronique de M. Bouret reçu le 13 juillet 2017 à 13h19

Sujet:

enquête publique aménagement calais port 2015 jusqu'au 13/07/17

Message:

Conscient de la nécessité de ce développement pour les ambitions du nouveau port de Calais, je souhaitais signaler la nécessité de l'adéquation de la voie ferrée avec les conditions de vie des riverains.

Nous nous sentons laissés pour compte car les premiers millions ont été utilisés pour la sécurité du matériel et non pour la santé des riverains (vibrations et crissements sur voies anciennes)

Une enquête publique est ouverte jusque mi-juillet (éléments ci-dessous).

Individuellement pour l'instant les riverains vont y mettre leurs remarques, mais nous savons que leurs poids ne pèsent pas lourd.

Vibrations, crissements (bruit) en passage de jour cela est juste correct, la nuit cela deviendrait insupportable, il y a eu des antécédents avec des trains passants de nuit.

Pour l'instant Monsieur le sous-préfet, en réunion publique au café des dunes fin décembre 2016, a confirmé le passage de jour uniquement.

Nous y avons rappelé qu'un nouveau tronçon par l'Est de Calais avait été prévu dans le cadre du projet Calais port 2015, qui est resté dans l'oubli à l'époque et n'est que sous forme d'étude dans cette nouvelle enquête.

Page 73 de l'enquête, le contexte sonore nécessite des adaptations, un mur anti bruit doit être adapté à la situation de tous les riverains car la mesure n'est qu'un échantillonnage.

Pour mémoire la voie ferrée desservait les usines jusque la rue des Garennes en wagon isolé donc très occasionnel.

La voie a été prolongée jusqu'au nouveau port Est lors de la réalisation de celui, la transformant en voie mère pour aller desservir les embranchements du nouveau port Est?

Avec Calais port 2015, la fréquence et le poids des convois sont tout autre.

En référence à l'article Monsieur Dauchart et au tableau ci-dessous, je suis très inquiet pour les riverains immédiats, en terme de nuisances sonores et en terme de fluidité en ville en raison du nombre de passage à niveau dont celui de la rue Mollien.

La pose d'écrans acoustiques va limiter les nuisances sonores, qu'il faudra vérifier lorsqu'ils seront posés, mais rien n'est fait alors que le trafic augmente déjà.

La modernisation de la voie actuelle n'est pas réalisable avant l'obtention de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (fev 2019), les trains passent dessus et le trafic se développe avec des niveaux de bruit et de vibration qui nuisent à la santé des riverains

Merci